

MAIRIE DE GOURBERA
DEPARTEMENT DES LANDES – ARRONDISSEMENT DE DAX
SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 février 2022 à 19h30

Sous la présidence de Philippe CASTEL, Maire.

<p><u>Présents</u> : Philippe Castel, Jean-Pierre Courrèges, Anne-Marie Detouillon, Caroline Dupouy, Jean-François Dussarrat, Marie Lapébie, Alex Maury, Dominique Oréa, Marc Pérol Max Rossetti</p>

<p><u>Absent(es) excusé(es)</u> : Elsa Léglize donne procuration à Philippe Castel</p>
--

<p><u>Absent(es)</u> :</p>

DATE DE CONVOCATION : 17/02/2022
SECRETAIRE DE SEANCE Jean-François Dussarrat

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 janvier 2022

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022

**1) CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION
DES LANDES**

Monsieur Le Maire EXPOSE au Conseil Municipal, le projet de convention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale relatif au remplacement du personnel indisponible ou à un surcroît d'activité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de pallier les absences éventuelles des agents titulaires dans l'intérêt du service public communal.

DECIDE à l'unanimité l'adhésion de la commune de GOURBERA au service de remplacement organisé par le Centre de Gestion des Landes.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir à cet effet.

PRECISE :

- Que cette nouvelle convention se substitue à l'ensemble des conventions et avenants précédents ayant le même objet,
- Que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Communal.

2) DETR 2022 (DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2021 la commune a déposé une demande de subvention DETR auprès de la préfecture pour les travaux de rénovation de la grange. Le montant attribué est de 5910€. La commune n'ayant toujours pas acquis la parcelle, aucuns travaux n'ont débuté. Cette subvention est reconduite pendant 2 ans. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de ne pas déposer de dossier pour 2022. Les conseillers municipaux approuvent cette décision. De plus, il apparait incertain que la préfecture accorde à nouveau une subvention en 2022 dans la mesure où celle de 2021 n'a pas été réalisée.

3) FEC 2022 (FOND D'ÉQUIPEMENT COMMUNAL)

En 2021, le FEC a attribué une subvention de 7149€ à Gourbera, toujours pour la rénovation des granges. Pour 2022, la commune pourra déposer un nouveau dossier.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux d'identifier des travaux ou projets pertinents en 2022.

Plusieurs idées sont exposées :

- l'éclairage du terrain de pétanque, du terrain de tennis,
- l'aménagement des espaces verts par l'installation de tables de pique-nique,
- le remplacement des menuiseries des logements communaux. Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'aménagement du centre bourg par la Satel est envisagé et se demande s'il est opportun de rénover des bâtiments qui risquent d'être transformés d'ici deux ans. Les conseillers municipaux estiment qu'il est malgré tout intéressant de changer les menuiseries au moins pour les logements communaux dans la mesure où cet aménagement n'est pour l'instant pas défini.
- Monsieur Maury indique qu'un administré a sollicité la municipalité sur la nécessité de clôturer l'aire de jeux afin de renforcer la sécurité des enfants car la route qui passe à proximité est de plus en plus fréquentée. Cet aménagement rentre dans le cadre des subventions du FEC. Des devis seront à réaliser.

Monsieur le Maire signale qu'un programme d'aménagement réalisé par l'agglomération du Grand Dax est prévu route de Herm devant la mairie. Le trottoir déformé devant l'église, l'abris bus ne répondant plus aux normes, doivent être réhabilités. De plus, sur la route de Dax RD342 l'aménagement de trottoirs pour l'accès du futur relais de Compostelle est également prévu.

Ces travaux seront pris en charge par le Grand Dax. Monsieur Pérol demande si le mur de soutènement sur le parking de la mairie sera refait lors de ces travaux. Monsieur le Maire va essayer de l'intégrer mais il ne peut pas se prononcer de manière affirmative à ce jour.

Ces travaux seront pris en charge par le Grand Dax. Monsieur Pérol demande si le mur de soutènement sur le parking de la mairie sera refait lors de ces travaux. Monsieur le Maire va essayer de l'intégrer mais il ne peut pas se prononcer de manière affirmative à ce jour.

- Monsieur Pérol propose de préserver l'espace proche du terrain de tennis et de l'aire de jeux ce qui permettrait dans l'avenir d'aménager ce lieu par un city stade (terrain multisports). Il est précisé que le terrain de pétanque reste en place. Monsieur le maire présente une plaquette de ce produit. Des devis seront demandés auprès des fabricants.

Monsieur le Maire précise que lors du dépôt du dossier FEC, les conseillers municipaux se prononceront sur les projets qu'ils retiennent.

4) POINT SUR LE DOSSIER LGV

Le 16 février 2022, l'agglomération de Dax a voté à nouveau le financement du projet de LGV Sud-Ouest. La participation directe sera de 12,8 millions d'euros, soit 10 millions de moins que ce qui était initialement demandé dans le cadre du plan de financement de ce projet. A la mi-décembre, 34 communes s'étaient prononcées contre et 21 y étaient favorables. Lors de ce nouveau vote, 10 communes s'y sont opposées dont la commune de Gourbera.

Monsieur le Maire ne comprend pas pourquoi l'ensemble des EPCI concernés ne contribuent pas à la réalisation de la LGV alors que les contribuables domiciliés à 60 minutes de la gare seront de facto taxés.

Les travaux devraient débutés en 2035, peut-être plus tôt. Le fuseau LGV passera par Gourbera et rejoindra Saint-Geours-de-Maremne. Monsieur le Maire estime qu'un coût de 375000€ par an pèsera sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et que ce chiffre risque d'augmenter si des travaux supplémentaires apparaissent ou si des désistements de partenaires financiers se produisent. Monsieur le Maire redoute que ce projet endette considérablement l'agglomération sur plusieurs générations.

QUESTIONS DIVERSES

A) Date des élections

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal sur les dates des prochaines élections.

Les élections présidentielles se dérouleront le dimanche 10 avril 2022 pour le 1er tour et le 24 avril 2022 pour le 2ème. Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022.

B) Règles d'emprunt des tables de la commune.

Monsieur le Maire rappelle les conditions de location des salles municipales.

La salle « la Grange » est mise en location avec des tables rondes, la salle des fêtes avec des tables rectangulaires. Si des personnes souhaitent des tables supplémentaires à la grange, la mairie est d'accord pour prêter des tables rectangulaires si celles-ci sont disponibles. A charge pour l'emprunteur de venir les chercher et de les rapporter. Il n'y aura aucune intervention de l'employé communal dans la manutention.

C) Réunion des référents de quartiers.

Monsieur Alex MAURY demande qu'une réunion soit programmée avec les référents de quartiers (plan communal de sauvegarde) afin d'anticiper et limiter les dégâts qui pourraient survenir en cas de tempête. Un des objectifs sera de dresser l'inventaire des arbres menaçant les lignes EDF et d'identifier les propriétaires. Monsieur le Maire approuve cette démarche qui répond à une attente déjà exprimée par les référents.

Au quartier Pagnon, un référent de quartier n'est toujours pas désigné. Monsieur le Maire sollicitera les nouveaux habitants pour remplir cette fonction.

D) Monsieur le Maire annonce qu'il rencontrera les présidents des associations communales le lundi 07 mars à la mairie. Le but est d'échanger avec les associations sur leurs projets après cette période de 2 ans marquée par le COVID et l'arrêt de beaucoup de manifestations. Les conseillers municipaux sont invités à participer à cette réunion.

E) Implantation des containers d'ordures ménagères.

Monsieur le Maire présente les nouveaux containers « semi enterrés » et « de surface » qui viendront en remplacement des containers actuels. A Gourbera, 2 colonnes semi-enterrées et 6 colonnes aériennes seront installées.

Container semi enterré

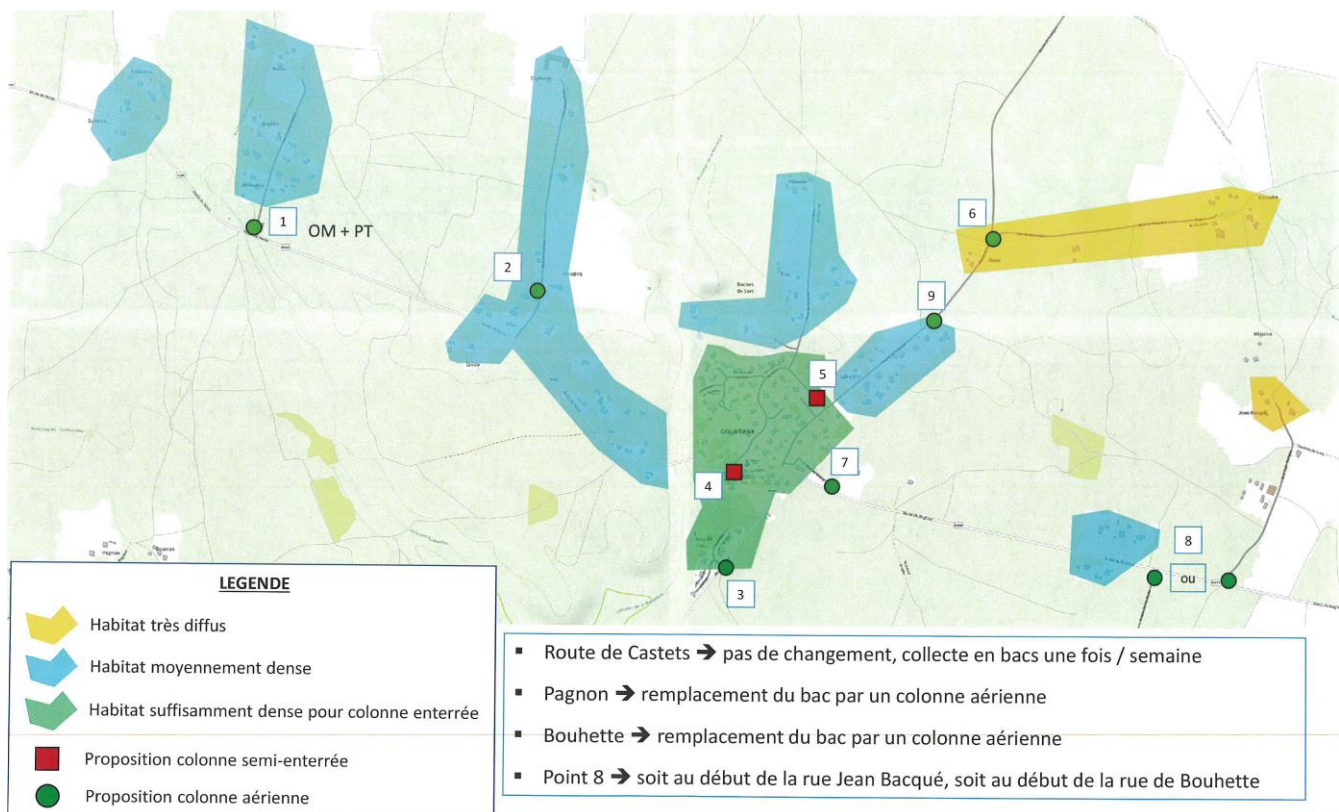


Container de surface



Quelques conseillers ne sont pas satisfaits de l'esthétique des containers semi-enterrés et regrettent l'aspect volumineux qui ressort en surface. Monsieur le Maire explique que ce modèle est destiné à être implanté en espace rural.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la carte des nouvelles implantations proposées par l'Agglomération du Grand Dax afin que l'ensemble des conseillers valident les emplacements.



- Route de Laluque (9), le choix d'un emplacement de colonne est maintenu.
- Les 2 colonnes semi-enterrées seront placées au lotissement Bâches de Sort et à la Grange (4 et 5).
- Au point tri (7), une colonne aérienne sera installée.
- Rue de CapHore (2), la colonne sera déplacée après chez Lucie vers la grange.
- À l'Arriou, une colonne en surface est prévue provisoirement (3). Lors de l'aménagement du nouveau lotissement route de Dax, cette colonne sera remplacée par 2 containers semi-enterrés. Le coût de l'enfouissement sera pris en charge par le lotisseur.
- Pour les quartiers Pagnon, Bouhette, Rabel (1), les bacs sont remplacés par des colonnes aériennes.
- Route de Castets, il n'y a pas de changement, la collecte en bacs est maintenue 1 fois par semaine.
- Route de Buglose (8), il est convenu de la nécessité de placer la colonne hors de la route départementale. Après discussions, les conseillers municipaux décident de l'implanter rue Jean Baqué. Monsieur Alex Maury demande s'il ne serait pas possible d'installer plutôt un container semi enterré qu'une colonne aérienne. En effet, 18 maisons sont implantées dans ce secteur. Monsieur le Maire interrogera l'agglomération du Grand Dax sur cette modification souhaitée.

SEANCE LEVEE A : 20h38

Le secrétaire de séance

Jean-François DUSSARRAT